3 - MOTEUR

3.1. - Dénomination du type:	OM 926 LA
3.1.1. - Marque :	DAIMLERCHRYSLER
3.1.2. -Marquage moteur :	OM 926 LA III/1
3.2. - Description générale	
3.2.1. - Genre :	moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin
3.2.2. – Principe de fonctionnement :	Allumage par compression à 4 temps
3.2.3. - Suralimentation :	par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement et échangeur air / air
3.2.4. – Dispositifs anti-pollution :	-
3.3. - Nombre et disposition des cylindres :	6 en ligne
3.4. - Cylindrée (cm3) :	7201
3.5. - Rapport volumétrique de compression :	17,5 +/- 0,5
3.6. - Puissance maximale (kW) :	240
3.7. - Régime de puissance maximale (tr/mn) :	2200
3.8. - Couple maximal (m.daN) :	130
3.9. - Régime de couple maximal (tr/mn) :	1200 - 1600
3.10. - Régime de rotation maximal (tr/mn) :	2750 + 60/-150
3.11. - Carburant utilisé :	Gazole

Sur demande

3.12.1 -Emplacement :	Série (1)	Côté gauche ou droit																			Dos de cabine
	côté droit																				
3.12.2 - Capacité :	210	130	230	280	300	345	2x345	400	2x400	400+ 345	450	500	550	590	590 (360 GO)	650	700	680 (500 GO)	700 (470 GO)	720	900
3.12.3 - Matériaux :																					
Acier :					X	X	X	X	X	X				X							
Aluminium :		X	X	X	X	X		X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Synthétique :	X																				

(1) : Le poids du réservoir de série est inclus dans le poids à vide du véhicule en ordre de marche indiqué au point 2.9.
(2) : Réservoirs combinés gazole / huile.
- Après carrossage, il sera vérifié qu'il n'existe pas de parties saillantes ou coupantes à proximité des réservoirs.
- La combinaison entre réservoirs côté droit + côté gauche est possible.

3.13. - Mode d'alimentation du moteur :	injection directe - 6 injecteurs à pompe individuelle à commande mécanique et gestion électronique
3.14. - Type de filtre à air :	sec.
3.15. - Allumage :	par compression
3.16. - Tension d'alimentation des circuits électriques (Volts) :	24
3.17. - Dispositif anti-parasitage :	non
3.18. - Refroidissement moteur :	par circulation d'eau forcée et radiateur avec visco coupleur (ou sur demande entraînement hydrostatique)
3.19. - Nombre de silencieux d'échappement :	1
3.20 - Niveau sonore au point fixe :	-
	- latéral vers l'arrière: 86
	- latéral vers l'extérieur: 88
	- vertical: 80
	- vertical avec silencieux vertical: 85
3.20.2 - Régime de rotation correspondant (tr/mn) :	1650
3.20.3 - Position de la sortie d'échappement :	dans l'empattement, côté droit, vers l'intérieur du châssis,
- sur demande :	dans l'empattement, côté gauche, vers l'extérieur du châssis ou vertical derrière cabine, côté droit.
3.21. - Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption :	sur la plaque constructeur
3.22. - Consommations conventionnelles de carburant :	-
3.23. - Emissions massiques de dioxyde de carbone (CO^2) :	-
3.24. – Classe environnementale :	8877*0127A (EURO III)

4 - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. - Type de boîte de vitesses : -Série- G85 : *mécanique à 6 rapports avant et 1 marche arrière (1ère = 6,696)*
-sur demande- G100: mécanique à 12 rapports avant et 2 marche arrière (1ère = 9,964)
-sur demande- G131 mécanique à 9 rapports avant et 1 marche arrière (1ère = 14,573)
-sur demande- G211: mécanique à 16 rapports avant et 2 marche arrière (1ère = 17,030)

4.1.1 - Emplacement du levier de commande : boîte mécanique : au plancher
Sur demande : commande de transmission électronique située au plancher
Avec boîte de vitesses automatique ; sur le tableau de bord, touches sensitives
4.2 - Type d'embrayage : boîte mécanique ;monodisque à sec.
: boîte de vitesses automatique; convertisseur de couple hydraulique
4.2.1 - Mode de commande : boîte mécanique ; par pédale et transmission hydraulique.
Sur demande avec boîte automatique ou boîte mécanique avec commande électronique : automatique
4.3. - Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbres à cardans
4.4. - Démultiplication de la transmission :
4.4.1. - Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 315/60 R 22,5 = 2895
4.4.2. - Démultiplications et vitesse à 1000 tr/mn :

Combinaisons des vitesses	1	2	3	4	5	6	AR
Rapports de la boîte	6,696	3,806	2,289	1,480	1,000	0,728	6,294
Rapports du pont				5,857			
Démultiplications finales	39.218	22.292	13.407	8.668	5.857	4.264	36.864
Vitesses à 1000tr/mn (en km/h)	4.429	7.792	12.956	20.039	29.657	40.736	4.712

Les rapports de la boite et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie.

Boîtes de vitesse (sur demande) :

Boîte mécanique 12 rapports	**Vitesse**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**12**						**AR1**	**AR2**
G100 (1ère = 9,964)	**Rapport**	9,964	8,173	5,664	4,646	3,406	2,794	2,203	1,807	1,488	1,221	1,000	0,820						9,366	7,683
Boîte mécanique 16 rapports	**Vitesse**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**		**AR1**	**AR2**
G211 (1ére = 17,030)	**Rapport**	17,030	14,186	11,501	9,580	7,798	6,496	5,282	4,400	3,870	3,224	2,614	2,177	1,772	1,476	1,200	1,000		15,481	12,897
Boîte mécanique 9 rapports	**Vitesse**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**										**AR**
G131 (1ére = 14,573)	**Rapport**	14,573	9,478	6,635	4,821	3,667	2,585	1,810	1,315	1,000										13,862

Rapports de ponts -sur demande-

Boîte de vitesse	Rapports de ponts disponibles																	
Boîtes Mécaniques G85/G100/G131/G211	HL6	2,846	3,077	3,154	3,583	3,909	4,300	4,778	5,222	5,875	6,875								
	HL7	3,431	3,714	3,977	4,100	4,143	4,333	4,571	4,640	4,833	5,143	5,263	5,333	5,849	6,000	6,629	6,824		
	HL8	2,929	3,154	3,417	3,727	4,100	4,556	5,125	5,857										

4.5. - Vitesse maximale effective (km/h) : 90.
4.6. - Indicateur de vitesse : oui
4.7. - Compteur kilométrique : oui.
4.8. - Chronotachygraphe : oui, sauf réglementation spécifique.

5 – SUSPENSION *-pneumatique à gestion électronique-*

5.1. - Essieu 1 : *Essieu rigide* - Ressorts à lames paraboliques - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre stabilisatrice.
-Sur demande : Essieu rigide - 2 coussins d'air - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre de guidage stabilisatrice.
5.2. - Essieu 2 : Essieu rigide - 4 coussins d'air - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre stabilisatrice.
5.2.1. - Suspension de l'essieu moteur : pneumatique.

6 - DIRECTION

6.1. - Type de direction : A vis et circulation de billes avec assistance hydraulique.
Effort volant amplifié par pression hydraulique sur l'écrou récepteur du boîtier de direction, Pression délivrée par une pompe hydraulique entraînée par le moteur.
6.2. - Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Empattement	39	42	45	48	51	54	57	60	63	66
Ø	15,8	16,8	17,7	18,6	19,6	20,5	21,5	22,4	23,3	24,2
Ø de volant (mm)	450/500									500

7 – FREINAGE - pneumatique-

7.1. - Frein de service : système de freinage pneumatique composé de 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les roues de l'essieu 1 et 2 (type I - I)
7.2. - Répartiteur de freinage : oui, il module la pression délivrée aux cylindres des essieux 1et 2 en fonction de la charge de l'essieu 2.
7.2.1. - Dispositif anti-bloqueur de roues : oui, catégorie 1 -un capteur par roue-
7.3. - Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de freins de service.
7.4. - Frein de stationnement : à main par levier agissant sur les roues arrière.
7.5. - Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. - Frein de service : par air sous pression.
7.5.2. - Frein de secours : par air sous pression.
7.5.3. - Frein de stationnement : Cylindres à ressorts sur essieu 2.
7.6. - Assistance de freins : oui.
7.6.1. - Frein de service : air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet pneumatique actionné directement par la pédale.
7.6.2 - Frein de secours : voir frein de service
7.6.3 - Frein de stationnement : air comprimé permettant le desserrage - serrage des cylindres à ressort par un robinet.
7.7. - Réservoirs de fluide ou d'énergie : 6 à 8 réservoirs d'air comprimé.

Circuit AV	Circuit AR	Parc + remorque	Servitudes	Assécheur d'air	Suspension pneumatique
1 x 30 L	1 x 30 L	1 x 25 L	1 x 7,5 L	1 x 5,4 L	1x20 L -sur demande : 20+30 L ou 20+ 2x30 L

7.7.1. - Mode d'alarme pour les défaillances :
- Voyant lumineux sur la planche de bord (écran multifonctions) .
- Voyant lumineux sur la planche de bord pour l'antibloqueur de la remorque.
7.7.2. - Paramètres mesurés pour les alarmes : défaillances pneumatiques ou électroniques.
7.7.3. - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes :
- Par la réalisation d'une défaillance
- Par la mise sous tension de l'antibloqueur.
7.8. Type de freins :
7.8.1. - Freins de service :
7.8.1.1 - Sur l'essieu 1
7.8.1.2 - Sur l'essieu 2 — à disques ventilés
7.8.2. - Freins de secours :
7.8.3. - Freins de stationnement :
7.9. - Dispositif ralentisseur :
7.9.1. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : non concerné.
7.9.2. - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : Sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission, ou ralentisseur intégré à la boite de vitesses.
7.9.3. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : ralentisseur sur échappement + soupape à décharge constante
7.10. - Circuit de freinage pour la remorque : oui -porteur remorqueur- alimentation et commande pneumatique.
7.10.1. - Commande séparée de freinage de la remorque : non.
7.10.2. - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

7 – FREINAGE - *électro-pneumatique (EPB)*-

7.1. - Frein de service : système de freinage électropneumatique à gestion électronique.
- 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les roues de l'essieu 1 et 2 (type I - I)
- 1 circuit de commande électropneumatique.

7.2. - Répartiteur de freinage : non, fonction gérée électroniquement agissant sur les deux essieux du véhicule tracteur et sur le circuit de la remorque.
7.2.1. - Dispositif anti-bloqueur de roues : oui intégré au système de freinage électropneumatique à gestion électronique, catégorie 1 -un capteur par roue-
7.3. - Frein de secours : *constitué par l'indépendance des circuits de freins de service.*
7.4. - Frein de stationnement : à main par levier agissant sur les roues arrières.
7.5. - Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. - Frein de service : par air sous pression.
7.5.2. - Frein de secours : par air sous pression.
7.5.3. - Frein de stationnement : Cylindres à ressorts sur essieu 2.
7.6. - Assistance de freins : oui.
7.6.1. - Frein de service : air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet électropneumatique actionné directement par la pédale.
7.6.2 - Frein de secours : voir frein de service
7.6.3 - Frein de stationnement : air comprimé permettant le desserrage - serrage des cylindres à ressort par un robinet.
7.7. - Réservoirs de fluide ou d'énergie : 6 à 8 réservoirs d'air comprimé.

Circuit AV	Circuit AR	Parc + remorque	Servitudes	Assécheur d'air	Suspension pneumatique
1 x 30 L	1 x 30 L	1 x 25 L	1 x 7,5 L	1 x 5,4 L	1x20 L -sur demande : 20+30 L ou 20+ 2x30 L

7.7.1. - Mode d'alarme pour les défaillances :
- Voyant lumineux sur la planche de bord (écran multifonctions) .
- Voyant lumineux sur la planche de bord pour l'antibloqueur de la remorque.

7.7.2. - Paramètres mesurés pour les alarmes : défaillances pneumatiques ou électroniques.
7.7.3. - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes :
- *Par la réalisation d'une défaillance*
- *Par la mise sous tension de l'antibloqueur.*

7.8. Type de freins :
7.8.1. - Freins de service :
7.8.1.1 - Sur l'essieu 1
7.8.1.1 - Sur l'essieu 2 — à disques ventilés
7.8.2. - Freins de secours :
7.8.3. - Freins de *stationnement* :
7.9. - Dispositif ralentisseur :
7.9.1. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : non concerné.
7.9.2. - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : Sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission, ou ralentisseur intégré à la boite de vitesses.
7.9.3. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : ralentisseur sur échappement + soupape à décharge constante
7.10. - Circuit de freinage pour la remorque : oui -porteur remorqueur
- alimentation pneumatique- Commande pneumatique et/ou électrique, assurée par une prise ISO7638/1996

7.10.1. - Commande séparée de freinage de la remorque : non.
7.10.2. - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

8 - CARROSSERIE

8.1. - Carrosserie : châssis-cabine.
8.1.1. – Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes :
- renfoncement arrière pour cabine courte (+30kg environ)
- toit surélevé pour cabine profonde (+60kg environ)

8.2. - Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier soudée.
8.2.1. - Toit ouvrant : oui, en tôle.
-sur demande- : -en verre -à commande électrique,
8.3 - Nombre de places assises : 2, -sur demande- 3, -en version cabine courte-.
Ou -6, -en version cabine profonde-.
8.4. - Sièges : sièges conducteur et convoyeur réglables,
-sur demande- siège central fixe, en version cabine courte
banquette arrière fixe 4 places -en version cabine profonde-.
8.5. - Nombre de portes :
8.5.1. - Latérales : 2
8.5.2. - Arrière : 0
8.5.3. - Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6. - Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
8.6.1. - sur portes : 1 glace descendante à commande électrique.
8.6.2. - sur panneau arrière : 2 vitres fixes -sur demande-
8.6.3. - sur panneaux latéraux : 1 vitre fixe -sur demande en version cabine profonde-
8.7. - Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1. - Pare-brise : verre feuilleté,
8.7.2. - Vitres latérales : verre trempé,
8.7.3. - Vitres arrière : verre trempé,
8.7.4. - Toit ouvrant : -sur demande- en verre trempé.
8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1. - Places avant : 2 ceintures 3 points à enrouleur sur sièges conducteur et convoyeur et 1 ceinture 3 points sur siège central optionnel.
8.8.2. - Places arrière : - en version cabine profonde- 2 ceintures 3 points à enrouleur aux 2 places latérales et 2 ceintures 2 points à enrouleurs au places centrales.
8.9. Dispositif de protection latérale :
- Ensemble fourni sur demande ou à installer lors du carrossage du véhicule
- La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

8.10 - Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 - Dispositif de protection avant : oui, assuré par la carrosserie, sans dispositif supplémentaire.
8.10.2 - Dispositif de protection arrière :
- Ensemble fourni sur demande ou à installer lors du carrossage.
- Ensemble indépendant constitué d'une traverse de section rectangulaire et de 2 goussets monté sous l'extrémité des longerons.
- La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

8.11 - Système antiprojections :
8.11.1 - Essieu 1 : oui, sauf carrosserie incompatible (arrêté ministériel du 18/09/1992).
- Système constitué de garde-boue, bavette et jupes extérieures. La face interne des garde-boue est tapissée d'un dispositif antiprojections homologué.

8.11.2 - Essieu 2 : -sur demande-, sauf carrosserie incompatible (arrêté ministériel du 18/09/1992).
- Système constitué de garde-boue, bavette et jupes extérieures. La face interne des garde-boue est tapissée d'un dispositif antiprojections homologué.

La fixation et la position du système devront être constatées après carrossage

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1. - Feux de route : 2 (Sur demande : grilles de protection sur feux AV)
9.2. - Feux de croisement : 2, incorporés aux feux de position.
9.3. - Feux de position :
9.3.1. - Avant : 2, incorporés aux feux de croisement.
9.3.2. - Latéraux : 2x1 combiné avec les feux indicateurs de direction, 2x1, combinés avec les feux d'encombrement AR
- installation à compléter lors du carrossage,
- la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.

9.4. - Feux de position arrière : 2
9.5. - Indicateurs de direction :
9.5.1. - Avant : 2, indépendants,
9.5.2. - Latéraux : 2 combinés avec les feux position latéraux,
9.5.3. - Arrière : 2 groupés avec les feux de position.
9.6. - Feux stop : 2 groupés avec les feux de position arrière.
9.6.1. – 3ème feu stop central : Non
9.7. - Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 combiné avec le feu de position arrière gauche.
9.8. - Dispositifs réfléchissants :
9.8.1. - Avant : non,
9.8.2. - Latéraux : *2x1 combinés avec les feux d'encombrement* AR
- installation à compléter lors du carrossage,
- la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.

9.8.3. - Arrière : 2 groupés avec les feux de position
9.9 - Feux de détresse : oui, par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.10. - Feux de marche arrière: 2, groupés avec les feux de position.
9.11. - Feux de brouillard :
9.11.1. - Avant : sur demande : 2, indépendants,
9.11.2. - Arrière : 1, groupé avec le feu de position arrière gauche.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1. - Avant : 2, indépendants,
9.12.2. - Arrière : 2, groupés avec les feux de position.
9.13. - Dispositif de signalisation complémentaire arrière : non.
- installation à compléter lors du carrossage,
- la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage

9.14. - Feux spéciaux : Non

10 - DIVERS

10.1. - Accessoires :
10.1.1. - Essuie glace : 2, à 2 vitesses et balayage intermittent,
10.1.2. - Lave-glace : oui,
10.1.3. - Rétroviseurs :
10.1.3.1. - Extérieur :
coté gauche : 2 fixés sur la porte dont 1 grand angle,
coté droit : 3 fixés sur la porte dont 1 d'accostage et 1 grand angle.
10.1.3.2. - Intérieur : non.
10.1.4. - Avertisseur sonore : 1 électrique côté droit, derrière pare-chocs avant,
-sur demande- 1 électrique côté droit, derrière pare-chocs avant + 2 électromagnétiques sur pavillon.
10.1.5. - Dispositif antivol : oui, verrou colonne de direction + système d'anti-démarrage codé par transpondeur.
10.1.6. - Extincteur : à installer lors du carrossage du véhicule.
10.1.7. – Chauffage autonome : en option, à combustible liquide.
10.2 - Marques d'identité :
10.2.1 - Emplacement de la plaque du constructeur : sur le montant gauche du passage de la porte convoyeur.
10.2.2 - Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le longeron droit, au dessus de l'essieu 1.
10.2.3 - Structure du numéro d'identification :

W	D	B	9	5	0	5	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Caractères n° 1 à 3 : code constructeur.
Caractères n° 4 à 9 : type, version et variante (caractère n° 9 = selon empattement, de 0 à 9).
Caractère n° 10 :direction (1 = à gauche - 2 = à droite).
Caractère n° 11 : usine de production, de A à Z ou de 0 à 9.
Caractères n° 12 à 17 : n° d'ordre de fabrication.
10.2.4 - Le numéro d'identification commence à : WDB 950 54. 1. 000 001
10.2.5 - Identification du moteur : sur le côté gauche du bloc-moteur.

11 - VISITES TECHNIQUES

11.1 - Emplacement de la plaque du correcteur : sans objet.
11.2 - Pression déclarée par le constructeur (bar) : 9,8
11.3 - Pression de disjonction (bar) : 12,3.
11.4 - Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) (bar) : 7,5 à 8,5.
11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) (bar) : 7,5 à 8,5.
11.5 - Longueur des bras de levier (mm) : sans objet.
11.6 - Course maximale des actionneurs de freins (mm) : sans objet.
11.7 - Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription Affectation	AV	AR	ST+R	SP	SV	AS (#)
	circuit avant	circuit arrière	parc et remorque	Suspension pneumatique	servitudes	assécheur d'air

Ces réservoirs sont équipés en partie basse d'un bouchon de purge de type vis "quart de tour" sauf (#)
11.8 - Observations :
Dans le cas de changement de dimensions de pneumatiques ; le nouveau paramétrage de l'électronique devra faire l'objet d'une attestation fournie par le réseau MERCEDES-BENZ, précisant les nouvelles dimensions des pneumatiques.

PROCES -VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3 - genre CAM - VASP de marque MERCEDES-BENZ
Type : B18 **Variantes :** 33VL **Versions :** 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57 c- 60c - 63c - 66c
39p - 42p - 45p - 48p - 51p – 54p – 57p -60p – 63p - 66p

Livrés :
-en châssis cabine satisfont aux disposition des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R413.13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné. Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.
NOTA : Véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 2001/27/C.E...

Fait à Monthéry, le 20 mai 2005
L'ingénieur de l'industrie
Et des Mines
L.MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2851.02.02
Fait à Paris, le 20 mai 2005
Pr. Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
P/I Le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression
J.N BEY

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité de DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions :
a°) - que le véhicule livré :
• en châssis-cabine (voir NOTA 1) (1)
• en VASP (voir NOTA 2)
(2) - Dénomination :
(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ
(D2) - Type : B18 **Variante** : 33 VL **Versions (1):** ~~39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c~~ - 57c - ~~60c - 63c - 66c~~
~~39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p - 57p - 60p - 63p - 66p~~

(D3) - Dénomination commerciale : AXOR
(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDB 950 ~~51~~ 7 JL 158597

~~17990~~	17990	~~17990~~	17990	17990
17990	17990	~~17990~~	17990	17990
21490	26000	32000	~~36000(+)~~	40000(*)

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) (1) :
(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) (1) :
(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (1) :
(+) Uniquement avec boîtes de vitesses G100 (1ère = 9,964), G131 (1ère = 14,573), G211 (1ère = 17,030)
(*) Uniquement avec boîtes de vitesses G131 (1ère = 14,573), G211 (1ère = 17,030)
(J) - Catégorie internationale : N3
(J1) - Genre national (1): CAM – VASP
(K) - Numéro de la réception par type : AU-2851-02-02
(P1) - cylindrée (cm3) : 7201
(P2) - Puissance nette maximale (KW) : 240
(P3) - Source d'énergie : GO
(P6) - Puissance administrative (CV) : 19
(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) *(1)* **:** 2 - ~~3~~ - ~~6~~
(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dbA) (1):

Latéral vers l'arrière :	86
Latéral vers l'extérieur:	~~88~~
Vertical :	~~88~~
Vertical vaec silencieux vertical :	~~85~~

(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) :1650
(V7) – CO² (g/km) : -
(V9) – Classe environnementale : 8877*0127A
(1) : rayer les mentions inutiles
(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

DaimlerChrysler France
Parc de Rocquencourt
B.P. 100
78153 LE CHESNAY CEDEX
Tél. : 01 39 23 50 00
Siret 662 04 4 257
R.C.S. Versailles
Société par Actions Simplifiée au Capital de 65 000 000 Euros

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus
b°) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le : ..... **pour être livré à :** .....
(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du distributeur)

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires

Fait à Rocquencourt , le : ..... **N°d'immatriculation :** .....
DAIMLERCHRYSLER France (à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

1 - Chauffage autonome à combustible liquide ..... : **~~OUI~~ - NON** (1)
2 - Dispositif antibloqueur de roues ..... : **OUI** (1)
3 - Réservoirs de carburants : Emplacement : .... **~~COTE DROIT - COTE GAUCHE~~** (1)
..... Nombre et capacité : ..... (2)

4 - Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2. ..... : **~~OUI~~ - NON** (1)
- Marque de ce ralentisseur..... : ..... (2)
- Type de ce ralentisseur ..... : ..... (2)
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et PTRA (voir NOTA du chapitre 2) ..... : ..... (2)

5 – Pneumatiques :
Essieu 1 : ~~275/70 R22,5 ou 285/60 R 22,5 ou 295/60 R 22,5 ou 305/60 R 22,5 ou~~ 315/60 R 22,5 (1)
~~ou 305/70 R 22,5 ou 315/70 R 22,5 ou 295/80 R 22,5 ou 11 R 22,5~~
Essieu 2 : ~~275/70 R22,5 ou 285/60 R 22,5 ou 295/60 R 22,5 ou 305/60 R 22,5 ou~~ 315/60 R 22,5 (1)
~~ou 305/70 R 22,5 ou 315/70 R 22,5 ou 295/80 R 22,5 ou 11 R 22,5~~

6 - Charges maximales techniquement admissibles (indiquées sur la plaque constructeur)
Essieu 1 : ..... : **7100 Kg**
Essieu 2 : ..... : **11500 Kg**

7 - Suspension de l'essieu moteur :
~~- ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE (versions ..V),~~ (1)
- pneumatique (Versions..VL).

8 – Type de boite de vitesse
B.V. mécanique
~~**G85** - 6 rapports (1ère = 6,696)~~ (1)
G131 - 9 rapports (1ère = 14,573) (1)
~~**G100** - 12 rapports (1ère = 9,964)~~ (1)
~~**G211** - 16 rapports (1ère = 17,030)~~ (1)

9 – Type de freinage..... : **Pneumatique** (1)
..... ~~**Electropneumatique (EPB)**~~ (1)

10 - Dispositif de protection contre l'encastrement arrière d'origine Mercedes-Benz : **~~OUI~~ - NON** (1)

(1) : Rayer les mentions inutiles
(2) : A compléter

Réf. **7374** - 07/05 - Impritexte

Mercedes-Benz

DaimlerChrysler France
Parc de Rocquencourt
ROCQUENCOURT (Yvelines)

AU-2851.02.02

Ref. Mercedes : **Axor LCM II B1833 VL**

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE MERCEDES

0 - GENERALITES

0.1 - Constructeur : DAIMLERCHRYSLER A.G. - Stuttgart (R.F.A.)
0.1.1 - Représentant accrédité en France : DAIMLERCHRYSLER FRANCE, Parc de Rocquencourt, ROCQUENCOURT (Yvelines).
0.3. - Marque : MERCEDES-BENZ
0.4. - Désignation commerciale : Axor
0.5. - Catégorie internationale : N3
0.6. - Genre : châssis-cabine pour CAM-VASP.
0.7. - Type : B18 **Variante :** 33VL **Versions :** 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c - 60c - 63c - 66c
39p – 42p – 45p - 48p - 51p - 54p - 57p - 60p - 63p - 66p

0.7.1 Décodage des T.V.V

Véhicule Axor		Suspension Pneumatique	L
Euro III, 2 essieux :	B18	Empattement:.....	39-42-45-48-51-54-57-60-63-66
Variante moteur	33	Cabines:.....	Courte (c)
P.T.A.C 17,99 T	V		Profonde (p)

0.8. - Puissance administrative : 19 CV.

1 - CONSTITUTION GENERALE

1.1. - Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux
2 roues simples sur essieu 1,
2 roues jumelées sur essieu 2.
1.1.1. - Emplacement des Roues Motrices : essieu 2.
-sur demande- système de régulation antipatinage, un voyant orange au tableau de bord signale au conducteur l'entrée en fonction du système
1.1.2. - Emplacement des roues directrices : essieu 1
1.2. - Dimensions des pneumatiques :
Indice mini de vitesse essieu 1 et 2 : G

Maxi essieu 1 = 7100 kg :	Indice mini de charge : (152/ -)	Maxi essieu 2 = 11500 kg :	Indice mini de charge : (- /145)
315/60 R 22,5		315/60 R 22,5	
		Sur demande : ou 285/60 R 22,5 ou 295/60 R 22,5 ou 305/60 R 22,5	

NOTA :
- possibilité de montes de pneumatiques différentes entre les essieux 1 et 2.
- Un changement de dimension des pneumatiques entraîne obligatoirement un reparamètrage de l'électronique de freinage électropneumatique.
1.3. - Constitution du châssis : longerons et entretoises emboutis assemblés par rivets, longerons profilés U de section : 284 x 70 x 7
1.4. - Emplacement et disposition du moteur : longitudinal avant
1.5. - Emplacement de la cabine de conduite : à hauteur du moteur

2 - POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

2.1. – Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) : (voir NOTA)	17990	17990	17990	17990
2.2. – Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) : (voir NOTA)				
2.2.1. - Sans système de freinage de remorque				
2.2.1.1. - avec remorque sans frein :	18740			
2.2.1.1.1. – Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué au point 2.2.1.1.:	750			
2.2.1.2. - avec remorque équipée de freins à inertie :	21490			
2.2.1.2.1. – Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué au point 2.2.1.2.: ..	3500			
2.2.2. - Avec système de freinage de remorque :	26000	32000	36000(+)	40000(*)
2.3. Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.433-	-	-		-
2.3.1. - Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) :	-	-		-
2.3.2. – Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) :	-	-		-
2.4. Masse en charge techniquement admissible :	17990	17990	17990	17990
2.5. - Charges maximales admissibles				
2.5.1. - sur l'essieu 1 série :	7100			
2.5.2. - sur l'essieu 2 série :	11500			

(+) Uniquement avec boîtes de vitesses G100 (1ère = 9,964), **G131** (1ère = 14,573), **G211** (1ère = 17,030)
(*) Uniquement avec boîtes de vitesses G131 (1ère = 14,573), **G211** (1ère = 17,030)

VERSIONS	39c	39p	42c	42p	45c	45p	48c	48p	51c	51p	54c	54p	57c	57p	60c	60p	63c	63p	66c	66p
2.6. - Voie essieu 1 :	2,020 - 2,110																			
2.7. - Voie essieu 2 :	1,802																			
2.8. - Empattements :	3,900		4,200		4,500		4,800		5,100		5,400		5,700		6,000		6,300		6,600	
CHASSIS CABINE																				
2.9. - Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent varier en fonction des options d'équipement)																				
2.9.0. - Total :	5955	6105	6005	6155	6035	6185	6065	6215	6095	6245	6145	6295	6195	6345	6225	6375	6255	6405	6305	6455
2.9.1. - Essieu 1 :	4060	4210	4075	4225	4080	4230	4090	4240	4100	4250	4120	4270	4135	4285	4145	4295	4155	4305	4175	4325
2.9.2. - Essieu 2 :	1895	1895	1930	1930	1955	1955	1975	1975	1995	1995	2025	2025	2060	2060	2080	2080	2100	2100	2130	2130
2.10. - Porte à faux avant :	1,440																			
2.11. - Porte à faux arrière :	1,800		1,800		1.800		1.800		2.350		2.350		2.350		2.350		2.350		2.350	
2.12 - Longueur hors tout :	7,140		7,440		7.740		8.040		8.890		9.190		9.490		9.790		10.090		10.390	
2.13. – Largeur hors tout :	2,490																			
VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE																				
2.9. – Poids à vide du véhicule en ordre de marche (valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé)																				
2.9.0. - Total :	5955	6105	6005	6155	6035	6185	6065	6215	6095	6245	6145	6295	6195	6345	6225	6375	6255	6405	6305	6455
2.9.1. - Essieu 1 *-imposé par le freinage-* :	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500
2.9.2. - Essieu 2 *-imposé par le freinage-* :	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900
2.10. - Porte à faux avant :	1,440																			
2.11. - Porte à faux arrière *-techniquement admissible-*																				
2.11.1. - Mini *-sans ferrure ni accessoire-* :	1,050		1,050		1,050		1,050		1,050		1,050		1,050		1,050		1,050		1,050	
2.11.2. - Maxi *-sans ferrure ni accessoire-* :	2,535		2,725		2,920		3,120		3,310		3,505		3,705		3,890		4,085		3,840	
2.11.3. - Maxi *-avec ferrures et accessoires-* :	2,655		2,845		3,040		3,240		3,430		3,625		3,825		4,010		4,205		3,960	
2.12 - Longueur hors tout :	7,995		8,485		8,980		9,480		9,970		10,465		10,965		11,450		11,945		12,000	
2.13. - Largeur hors tout :	2,550 / 2,600*(1)*																			
2.14. - Intervalle autorisé pour la projection verticale du centre de gravité de la charge sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule :	*intervalle repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'essieu 2 sur le plan de projection défini ci-dessus-*																			
2.14.1. - distance mini																				
2.14.1.1. - avec charge essieu 2 = 11500 kg :	0,745	0,705	0,800	0,760	0,860	0,810	0,915	0,865	0,970	0,915	1,025	0,965	1,075	1,015	1,130	1,070	1,185	1,120	1,235	1,165
2.14.2. - distance maxi																				
2.14.2.1. - avec charge essieu 1 = 7100 kg :	0,920	0,840	0,990	0,900	1,065	0,965	1,135	1,025	1,205	1,090	1,270	1,150	1,340	1,210	1,410	1,270	1,480	1,330	1,545	1,390
2.15. - Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,360	0,910	0,360	0,910	0360	0,910	0360	0,910	0360	0,910	0360	0,910	0360	0,910	0360	0,910	0360	0,910	0360	0,910

(1) : 2,600 uniquement pour les superstructures à paroi épaisses conçues pour le transport de marchandises sous température dirigée

NOTA : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur additionnel **(voir point 7.9.2),** il est admis de pouvoir :
a) - Augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) **(2.1)** et la masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) **(2.2)** d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur (poids déclaré dans l'attestation de caractéristiques), des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce, dans la limite de 500 kg.
b) - Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu arrière **(2.5.2)** dans la limite de 400 kg.